

Les discussions doctrinales

Publié le 1 mars 2009
Abbé Pierre Barrère
3 minutes

Le pape a rendu la messe st Pie V aux prêtres ([motu proprio du 7 juillet 2007](#)) et a levé les excommunications aux yeux de tous ([décret du 21 janvier 2009](#)). Nous nous acheminons enfin vers des discussions doctrinales. C'est très important. C'est très important car on ne peut rien bâtir de solide et d'efficace pour le bien de la religion catholique sur le faux, le mauvais, l'ambigu, l'à peu près.

Le faire c'est se préparer des lendemains qui déchantent. Jésus-Christ est vrai et saint, la religion qu'il a fondée l'est aussi. Or dans le concile Vatican II, c'est très facile à démontrer, il y a du faux, du mauvais, de l'ambigu et de l'à peu près qui sont à l'origine des désordres dans l'Eglise et qui l'empêchent d'accomplir efficacement sa mission de sauver les âmes et de promouvoir la civilisation chrétienne. Aussi faut-il clarifier les problèmes.

La question générale est celle-ci : Pourquoi les enseignements de Vatican II ou de l'Eglise conciliaire s'opposent-ils si fortement à ce que l'Eglise a dit avant ce concile dans de multiples documents des Souverains Pontifes ? On le voit bien, ce n'est pas une querelle entre la Fraternité Saint-Pie X et Rome dont il est question mais d'une opposition réelle entre l'Eglise d'aujourd'hui et celle d'hier et ce dans des domaines qui touchent non pas à l'accessoire mais à la substance de la foi.

Il est intéressant de noter que Rome semble avoir compris la légitimité de nos interrogations vis-vis du concile puisqu'elle parle maintenant de discussions doctrinales nécessaires.

La majorité des évêques en France et en Europe ne donnent pas la même impression. Au contraire, si l'on se fie à leurs déclarations, ils veulent nous faire accepter le concile en bloc, sans nuance, sans hésitation ou discussion. Admettre chacune et toutes les parties du concile comme s'il s'agissait d'une vérité révélée par Dieu ou d'un super dogme défini infailliblement par l'Eglise, voilà ce qu'ils réclament. Une telle exigence concernant un concile pastoral et non doctrinal est tellement exorbitante qu'elle se disqualifie d'elle-même par son côté outré et ridicule.

Aussi on comprend pourquoi le pape n'a pas consulté l'épiscopat au sujet de la levée du décret d'excommunication. Ce n'est pas de sa part, comme on a pu le lire ici ou là, un manque de savoir-faire dans la communication. Non. C'est plutôt un acte délibéré du Souverain Pontife de ne pas consulter les évêques sur cette affaire où ils ne peuvent que tout gâcher par une raideur sectaire.

Le pape qui est d'un libéralisme modéré ne peut plus compter sur la bienveillance d'une bonne partie des évêques en place (ultra-progressistes) pour que les choses aillent mieux dans l'Eglise.

Afin de mieux vous faire saisir ce que seront ces discussions doctrinales et le sérieux de cette étape nécessaire [nous vous invitons à lire le sermon](#) de notre supérieur de district donné à Saint-Nicolas-du-Chardonnet le 25 janvier dernier.

Abbé Pierre Barrère, in [Le Sainte Anne n° 207](#)